

Journée d'étude PRESANSE

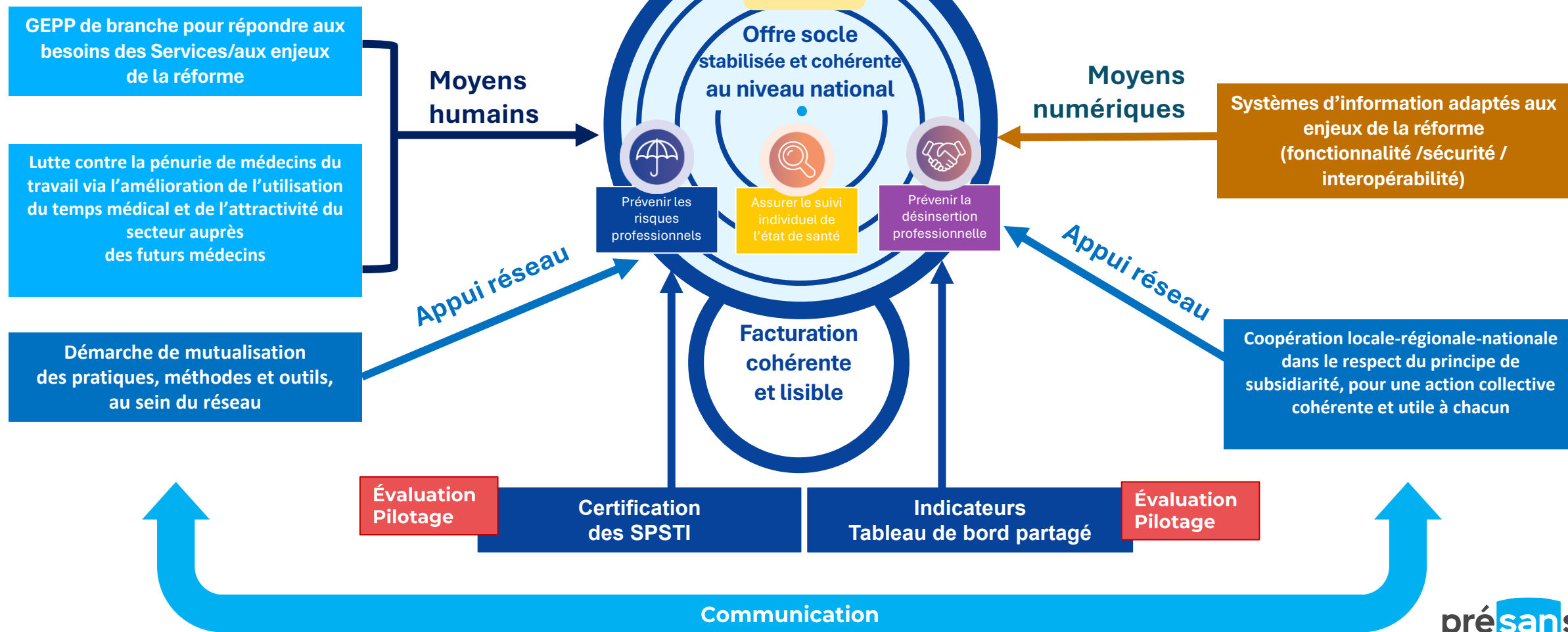
19 juin 2025

RÉACTUALISATION DU POA 2025-2027

PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS 2023-2025

POA | Réseau Présanse

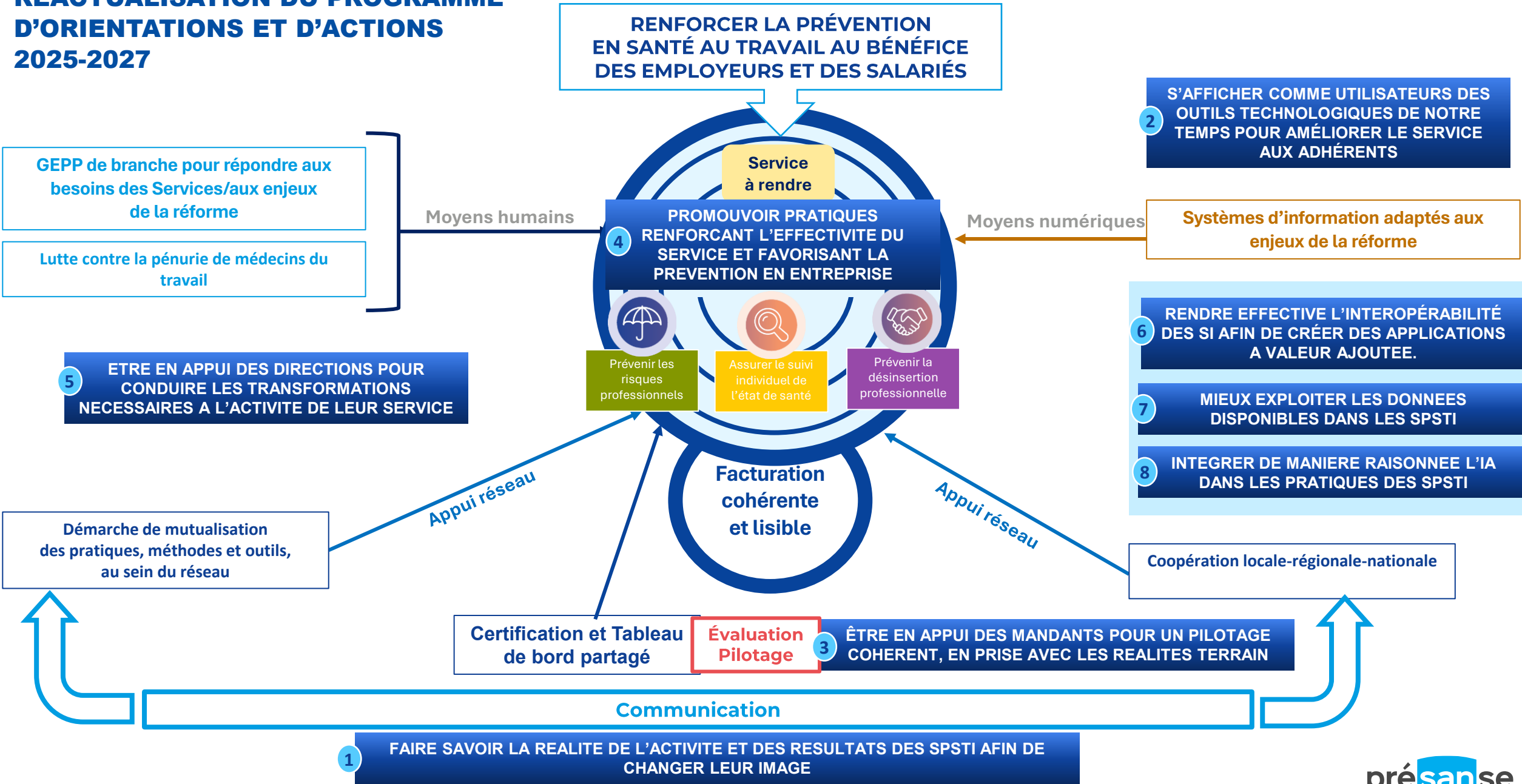
RENFORCER LA PRÉVENTION
EN SANTÉ AU TRAVAIL AU BÉNÉFICE
DES EMPLOYEURS ET DES SALARIÉS



Axes d'amélioration du POA 2025-2027

1. FAIRE CONNAITRE LA REALITE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DES SPSTI AFIN DE CHANGER LEUR IMAGE
2. S'AFFICHER COMME UTILISATEURS DES OUTILS TECHNOLOGIQUES DE NOTRE TEMPS POUR AMÉLIORER LE SERVICE AUX ADHÉRENTS
3. ETRE EN APPUI DES MANDANTS POUR UN PILOTAGE COHERENT, EN PRISE AVEC LES REALITES DU TERRAIN
4. PROMOUVOIR LES PRATIQUES QUI RENFORCENT L'EFFECTIVITE DU SERVICE RENDU ET FAVORISENT LA PREVENTION EN ENTREPRISE
5. ETRE EN APPUI DES DIRECTIONS POUR CONDUIRE LES TRANSFORMATIONS NECESSAIRES A L'ACTIVITE DE LEUR SERVICE
6. RENDRE EFFECTIVE L'INTEROPÉRABILITÉ DES SYSTEMES D'INFORMATION DES SPSTI AFIN DE CRÉER DES APPLICATIONS A VALEUR AJOUTEE.
7. MIEUX EXPLOITER LES DONNEES DISPONIBLES DANS LES SPSTI
8. INTEGRER DE MANIERE RAISONNEE L'IA DANS LES PRATIQUES DES SPSTI

RÉACTUALISATION DU PROGRAMME
D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS
2025-2027



**Des axes de progrès aux orientations
votées en AG**

ORIENTATION 1

COMMUNICATION

FAIRE CONNAITRE LA REALITE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DES SPSTI - CHANGER AFIN DE CHANGER LEUR IMAGE



Elaborer une stratégie de communication :

1/ En soutien des Présidents et des Conseils d'administration pour porter collectivement, dans leur environnement, les sujets stratégiques en lien avec la réussite de leur mission.
2/ En direction des parties prenantes internes et externes afin de mieux faire connaître l'offre des SPSTI, leurs succès et leurs progrès, et leurs contributions à des enjeux de société.

ORIENTATION 3

PILOTAGE

ÊTRE EN APPUI DES MANDANTS POUR UN PILOTAGE COHERENT, EN PRISE AVEC LES LES REALITES DU TERRAIN



Apporter un appui au pilotage :

1/ Proposer des contributions argumentées et chiffrées aux pilotes de la Santé au Travail afin de nourrir leurs réflexions sur les évolutions futures des textes réglementaires dans une logique de simplification de la réglementation et d'optimisation de l'action des SPSTI
2/ Intensifier le dialogue et les remontées d'informations en direction des organisations patronales, afin de faciliter l'animation cohérente de leurs mandataires et de créer les conditions du respect des orientations et des attendus en termes de mandat

ORIENTATION 4

PRÉVENTION

PROMOUVOIR LES PRATIQUES QUI RENFORCENT L'EFFECTIVITE DU SERVICE RENDU ET FAVORISENT LA PREVENTION EN ENTREPRISE



Formaliser une stratégie d'actions partagée (veille pour anticiper les besoins de prévention / capitalisation de nos meilleures méthodes et outils / identification d'indicateurs d'impact / ...) en cohérence avec les politiques publiques validées par les partenaires sociaux, pour renforcer massivement les actions de prévention des entreprises

ORIENTATION 5

TRANSFORMATION

ETRE EN APPUI DES DIRECTIONS POUR CONDUIRE LES TRANSFORMATIONS NECESSAIRES DE L'ACTIVITE DE LEUR SERVICE



Animer une réflexion avec les Directions des Services (Présidents et Directeurs) pour faire émerger de leurs pratiques des méthodes et outils facilitant la conduite du changement dans les SPSTI, et les mettre à disposition de l'ensemble des membres de Présanse

ORIENTATION 2 *MARQUEUR DE MODERNITÉ*

**S’AFFICHER COMME
UTILISATEURS DES OUTILS
TECHNOLOGIQUES DE NOTRE
TEMPS POUR AMÉLIORER LE
SERVICE AUX ADHÉRENTS**



Être en capacité, dans un environnement de plus en plus concurrentiel, d’afficher des « marqueurs de modernité » dans les process et outils utilisés par les SPSTI (exemples : prise de rendez-vous en ligne pour certaines visites, service en ligne 7j/7 24H/24, intégration des outils d’aide au DUERP, offre de téléconsultation etc.)

ORIENTATION 6 *INTEROPÉRABILITÉ SI*

**RENDRE EFFECTIVE
L’INTEROPÉRABILITÉ DES
SYSTEMES D’INFORMATION DES
SPSTI AFIN DE CRÉER DES
APPLICATIONS A VALEUR AJOUTEE.**



Poursuivre les actions pour l’évolution de nos systèmes d’information afin de mettre en place les échanges de données en temps réel entre SPSTI, dans le cadre de l’interopérabilité fixé par l’Etat

ORIENTATION 7 *DATA*

**MIEUX EXPLOITER LES
DONNEES DISPONIBLES DANS
LES SPSTI**



Approfondir les potentialités de l’exploitation des données détenues par les SPSTI et faire des propositions documentées dans ce champ source de valeur ajoutée

ORIENTATION 8 *IA*

**INTEGRER DE MANIERE
RAISONNEE L’IA DANS LES
PRATIQUES DES SPSTI**



Explorer les potentialités de l’IA pour l’activité des SPSTI dans des conditions d’usage éthique, sécurisé et socialement responsable, afin de définir collectivement les projets IA à démarrer permettant d’améliorer l’efficacité opérationnelle et le service rendu aux entreprises adhérentes et à leurs salariés

Des orientations aux actions

ORIENTATION 1

STRATÉGIE COMMUNICATION

ACTION 1.1

Formalisation d'une cartographie des messages clefs à faire passer et déclinaison dans un plan de communication articulant actions nationales/régionales et locales

ACTION 1.2

EDL et supports pour aider les Présidents et les Conseils d'administration à communiquer auprès de nos parties prenantes sur les sujets stratégiques.

ACTION 1.3

Animation du réseau des communicants (Réseau sociaux, communication digitale,)

ORIENTATION 3

PILOTAGE

ACTION 3.1

Soutien et proposition pistes d'actions aux OPNI (dans le cadre du comité de liaison) pour faciliter l'animation de leur réseau respectifs.

ACTION 3.2

Contributions argumentées et chiffrées aux pilotes afin de nourrir leurs réflexions sur les évolutions futures des textes réglementaires dans une logique de simplification de la réglementation et d'optimisation de l'action des SPSTI.

ACTION 3.3

Fourniture régulière de données actualisées sur l'activité des SPSTI de l'année en cours (sans attendre les chiffres officiels de la DGT à N-2) pour valoriser « en temps réel » la réalité des progrès.

ORIENTATION 4

PRÉVENTION

ACTION 4.1

Identification des moyens et méthodes utiles au développement de la prévention dans l'entreprise, les documenter, et les diffuser pour appropriation par les SPSTI.

ACTIONS 4.2

Identification, sélection et diffusion des indicateurs permettant d'évaluer l'impact (avant-après) des actions de prévention.

ORIENTATION 5

TRANSFORMATION

ACTION 5.1

Formalisation d'un dispositif outillé permettant d'animer une réflexion avec les Directions des Services (Présidents et Directeurs) afin de faire émerger les bonnes pratiques et méthodes facilitant la conduite du changement dans les SPSTI.

ACTION 5.2

Formalisation du référentiel métier «Directeur de SPSTI» afin de définir quelles sont les compétences utiles à sa fonction. Utiliser ce référentiel pour guider les recrutements et développer les compétences.

ORIENTATION 2 *MARQUEUR DE MODERNITÉ*

ACTION 2.1

Conception en marque blanche d'une application permettant de proposer aux salariés de nos adhérents des conseils pour prévenir les risques liés à leur métier/activité professionnelle.

ACTION 2.2

Etude pour faciliter la mise en place / le déploiement d'une offre de téléconsultation.

ACTION 2.3

Travail en coopération avec les éditeurs pour définir les modalités de fonctionnement avec Doctolib afin de proposer à nos adhérents un service de prise de RDV en ligne.

ORIENTATION 6 *INTEROPÉRABILITÉ SI*

ACTION 6.1

Mise en place d'un système national de type « broadcast » pour les professionnels de la santé permettant de connaître en temps réel (quel que soit le logiciel métier) la situation du salarié au regard de son suivi, pour dispense éventuel de visites.

ACTION 6.2

Création et diffusion des supports et outils permettant au SPSTI de se mettre en conformité avec le cadre d'interopérabilité fixé par l'état et exigé par le référentiel de certification.

ACTION 6.3

Elaboration et diffusion d'outil permettant permettant d'améliorer nos SI :

- Outils d'analyse des coûts informatiques avec objectif leur optimisation.
- Outils d'aide à la cybersécurité avec suivi de leur mise en place.

ORIENTATION 7 *DATA*

ACTION 7.1

Finalisation projet « IRDP » en lien avec le CHU d'Angers afin de disposer d'un indicateur commun.

ACTION 7.2

Formalisation et diffusion d'un guide des bonnes pratiques permettant d'assurer la qualité des données exploitées.

ACTION 7.3

Réalisation, par un organisme extérieur, d'un catalogue des données exploitables et proposition d'objectifs d'exploitation opérationnelle en lien avec les missions des SPSTI et la veille sanitaire.

ORIENTATION 8 *IA*

ACTION 8.1

Définition et proposition d'un cadre pour l'usage de l'IA dans les SPSTI (éthique, sécurité, RSE, ...).

ACTION 8.2

Identification des cas d'usage les plus intéressants, apportant un bénéfice évident aux SPSTI. Production de guides, webinaires, ... pour sensibiliser le réseau aux cas d'usage recommandés.

ACTION 8.3

Développement, aux bénéfices des SPSTI, d'applications recourant à l'IA et permettant d'améliorer le service aux adhérents et/ou l'efficacité opérationnelle.

ACTION 8.4

Etude de l'impact de l'IA sur les RH dans les SPSTI et proposition de modalités d'accompagnement (acculturation, formation, ...)

Mise en œuvre des actions

	PRIORITÉ NIV 1	PRIORITÉ NIV 2	PRIORITÉ NIV 3	DÉLAIS DE RÉALISATION
ORIENTATION 1 <i>STRATÉGIE COMMUNICATION</i>	ACTION 1.1 ACTION 1.2		ACTIONS 1.3	9 mois
ORIENTATION 2 <i>MARQUEUR DE MODERNITÉ</i>	ACTION 2.2	ACTION 2.1 ACTION 2.3		9 à 15 mois
ORIENTATION 3 <i>PILOTAGE</i>	ACTION 3.1 ACTION 3.2 ACTION 3.3			9 mois
ORIENTATION 4 <i>PRÉVENTION</i>	ACTION 4.2	ACTION 4.1		12 mois
ORIENTATION 5 <i>TRANSFORMATION</i>	ACTION 5.1	ACTION 5.2		12 à 15 mois
ORIENTATION 6 <i>INTEROPÉRABILITÉ SI</i>	ACTION 6.1	ACTION 6.2 ACTION 6.3		12 à 18 mois
ORIENTATION 7 <i>DATA</i>	ACTION 7.1	ACTION 7.2 ACTION 7.3		12 à 15 mois
ORIENTATION 8 <i>IA</i>	ACTION 8.2 ACTION 8.3	ACTION 8.1 ACTION 8.4		12 à 18 mois

PRIORITÉ N1 = Score entre 8 et 10 sur les critères d'urgence et d'impact / PRIORITÉ N°2 = Score entre 5 et 7 / PRIORITÉ N°3 = Score entre 1 et 5

SITUATION

Les 24 actions (dont 23 de priorité niveau 1 ou 2) doivent être mise en œuvre dans un délais moyen de 9 à 18 mois.

Le travail de conception / réalisation doit donc démarrer rapidement, alors même que la majorité des SPSTI est encore engagée dans la démarche (chronophage) de certification.

Par ailleurs, la réalisation de nombreuses actions nécessite la mobilisation d'expertises pointues.

Au regard de cette situation, il apparaît utile de définir un modèle de pilotage du plan d'actions adapté.

PROPOSITION DISPOSITIF PILOTAGE

Pour rappeler les commissions sont la pierre angulaire du système de pilotage, permettant de faire le lien entre le niveau régional et le niveau national :

- Elles sont présidées par un Président de région membre du CA.
- Elles regroupent des représentants des régions qui font le lien avec les SPSTI.

Cependant, pour assurer dans des délais contraints une production intégrant un fort niveau d'expertise sur certains sujets nous proposons 3 modalités de production :

- Les commissions elles-mêmes auxquelles pourront être adjoint des experts du sujet traité.
- Des groupes de travail ad hoc, constitués pour l'occasion, lorsque les sujets traités par la commission sont trop nombreux.
- Des task-force regroupant des experts du sujet lorsque qu'un travail visant à documenter / préparer la réflexion est nécessaire.

Quelle que soit l'option choisie, la commission reste l'instance qui suit l'avancée des travaux et fait le lien avec le CA qui valide.

Tableau de suivi du plan d'actions

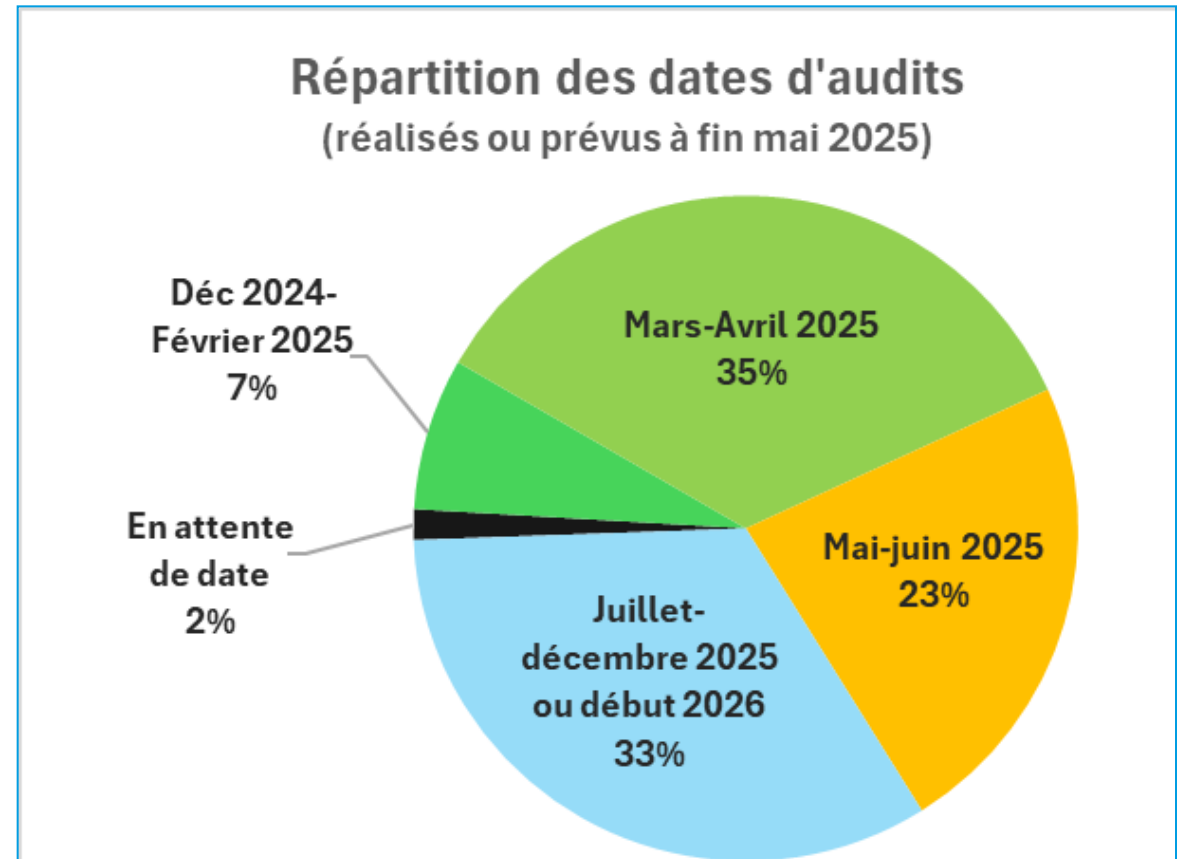
Orientation	Action	Niveau Priorité (P1/P2/P3)	Période de réalisation De.. À ...	Livrable attendu et modalité de diffusion/ partage avec le réseau	Instance, en charge de la réalisation : - Sous-groupe commission, - Groupe travail ad hoc - Task force experts	Budget alloué	Etat avancement 	Point de vigilance/ difficultés

CERTIFICATION

Etat des lieux des demandes de certification

135 demandes d'audits recensées fin mai 2025

65% des Services ont obtenu une date entre décembre 2024 et juin 2025



Des résultats encourageants

Près de la moitié des Services ayant été audités à fin mai ont communiqué à Présanse les résultats de leur audit.

(délai de traitement des non-conformités de 3 mois)



**100%
certifiés**



Remonter à Présanse les éventuelles non-conformités ou demandes paraissant contraires au référentiel, au plan de contrôle ou à la réglementation.

La commission certification

Auvergne-Rhône-Alpes	AST 74	Laurent Huyghe
Bourgogne-Franche-Comté	OPSAT	Pascal Ledeist
Bretagne	AMIEM	Thomas Le Nai
Bretagne	AMIEM	Anne Kartel
Centre-Val de Loire	CIHL	Sylvie Combe
Grand Est	STSM 51	Catherine Hayart
Hauts de France	PRESOA	Florent Quilan
Île-de-France	EFFICIENCE	Thibaut Fleury
Normandie	PST	Sophie Rannou
Normandie	SIST OUEST NORMANDIE	Julien Schoonheere
Nouvelle Aquitaine	AIST 87	Grégory Clavéro
Occitanie	SIST NARBONNE	Philippe Rolland
Outre-mer	CIST	Véronique Schwartz
Pays de la Loire	SSTRN	Jérôme Viaud
Pays de la Loire	STCS	Nadège Lucas
Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse	AISMT 13	William Herrero

Vers une certification au niveau 3 pour 2027



2025 : 80% de niveau 1



Objectif 2027 : niveau 3



Afficher des signaux de modernité



Démontrer l'effectivité du service rendu.

Condition : indicateurs construits début 2026, demandes d'audits au premier semestre 2027.

Vers une certification au niveau 3 pour 2027

Les objectifs sont à fixer par les Services
Ils ne sont pas nécessairement attendus à 100%

La commission certification produira fin 2025, des éléments pour aider les Services à fixer leurs objectifs, sur chacun des indicateurs demandés :

- Les résultats de l'indicateur au niveau national, lorsqu'ils existent, ainsi que la valeur de la plus haute performance,
- Des exemples de priorisation
- Les moyens à prendre en compte et à dimensionner pour l'atteinte de l'objectif : moyens humains, capacité des 4 principaux logiciels métiers à produire les données...

COMMUNICATION

Un support print et numérique : « Les progrès : chiffres à l'appui »



Le premier numéro d'un Bulletin d'information dédié aux décideurs

Bulletin N°1 Santé-Travail Juin 2025

Em idipsam, secto omnis dem estianis maiore sam omnis sect



SANTÉ AU TRAVAIL : UN PREMIER BILAN ENCOURAGEANT TROIS ANS APRÈS LA RÉFORME

La Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale dresse un premier bilan positif de l'application de la loi du 2 août 2021 relative à la prévention en entreprise.

Les parlementaires ont donc acté en ces termes une amélioration continue observée... Cette évolution positive s'observe notamment dans la mise en œuvre des principales dispositions de la réforme, qui a transformé en profondeur l'organisation de la santé au travail. Les parlementaires ont procédé à un examen approfondi des différents volets de la réforme en passant au crible une quarantaine de critères spécifiques. Cette analyse méthodique couvre les principales innovations introduites par la loi, notamment la mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), l'offre sociale des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST), l'accès au Dossier Médical Partagé, ainsi que la mutualisation du suivi de l'état de santé des travailleurs multi-employeurs.

“ Il y a tout lieu de penser que la situation s'est améliorée en 2023 puis en 2024 et qu'elle continuera de s'améliorer à l'avenir. ”

Des structures qui ont su s'adapter

Si les rapporteurs reconnaissent qu'il demeure « trop tôt pour apprécier de manière exhaustive et précise les incidences de la loi », ils saluent particulièrement l'effort d'adaptation des Services de Prévention et Santé au Travail. Ces derniers ont « fait évoluer leur organisation et leur fonctionnement internes » pour répondre aux nouvelles exigences, notamment par l'instauration de parcours adhérents personnalisés et la priorisation des actions de prévention primaire pour les salariés exposés à des risques particuliers. Cette première évaluation suggère que la réforme engagée en 2021 commence à porter ses fruits, même si un recul supplémentaire sera nécessaire pour mesurer pleinement son impact sur la prévention des risques professionnels.

Des acteurs de la Santé au Travail appelant à la stabilité

Un constat partagé en table ronde dédiée aux perspectives de la Santé au Travail lors du salon Préventica Paris (voir page 4 de ce numéro) qui a réuni partenaires sociaux, Direction Générale du Travail et représentants des SPST aux 3 échelons du réseau Préseance. De ce regard croisé sur l'état des lieux comme l'avenir des Services de Prévention, on notera l'expression d'un besoin partagé par les différents acteurs : celui d'une certaine stabilité et de la possibilité de mener la réforme au terme avant de tirer les conclusions définitives.

SPST : LA CERTIFICATION DEVIENT RÉALITÉ

Les Services de Prévention et Santé au Travail Interentreprises franchissent avec succès l'étape de leur certification obligatoire. Fin mai, la quasi-totalité d'entre eux avait déposé sa demande d'audit, marquant leur engagement dans cette démarche de modernisation. Si les trois organismes certificateurs agréés doivent encore évaluer 98 % des audits jusqu'au début 2026, les premiers résultats rassurent : tous les services audités par Qualipole, Afnor ou Qualinor ont décroché leur sésame, parfois après correction de défauts mineurs. Ces résultats témoignent de la transformation réussie du secteur et de l'amélioration concrète des services rendus aux entreprises. Le réseau vise désormais l'excellence avec pour horizon 2027 l'obtention du niveau 3 de certification par le maximum de structures.

Bulletin Santé-Travail N°1

La santé au travail en chiffres

716 000
actions en milieu de travail
dont une augmentation de +19% du
nombre de Fiches d'Entreprises



8 680 000
visites



170 000
salariés accompagnés au titre de
la Prévention de la Désinsertion
Professionnelle



350 000
téléconsultations



90%
des entreprises satisfaites
parmi celles ayant bénéficié d'un service
du SPST dans l'année



92%
des salariés suivis satisfaits
parmi ceux ayant bénéficié d'un service
du SPST dans l'année

Source : Rapport Direction Générale du Travail - L'activité des services de prévention et de santé au travail en 2023

Parole(s) d'entreprises !

Ils témoignent de leur satisfaction : découvrez les retours d'expérience d'entrepreneurs qui ont bénéficié des services de leur SPST. Prévention, accompagnement, conseil... autant d'actions concrètes qui font la différence au quotidien dans leurs entreprises.

“ A chaque fois qu'on les sollicite, ils ont plusieurs personnes qui peuvent nous aider. C'est intéressant de savoir que les médecins du travail à l'heure actuelle ne sont pas là que pour le salarié et pour le recevoir lors de visites, mais qu'il y a vraiment un accompagnement global apporté aux dirigeants pour éviter tout risque, et c'est vraiment appréciable. ”

Mailis Sarinena,
Dirigante de SEIA électronique

“ Suivi, encouragements, il n'y a pas que l'aspect technique, ils sont aussi là pour nous remettre le moral au top. ”

Thomas Pierfort,
Entreprise d'électricité et électronique dont le SPST a permis le maintien en emploi de salariés handicapés suite à un accident

“ Dire que c'est un succès, c'est une évidence. ”

Carole Brunschweiler,
Directrice HAARP La Hais Vive, foyer d'accueil pour personnes autistes dont le SPST a repensé le système d'isolation sonore

Juin 2025

Le lancement d'une communication digitale moderne et adaptée



Exemple d'un « chiffre de la semaine »



Une mini-série autour des Succès et des Progrès de la Prévention

Diffusion des 3 premiers épisodes



Succès de la prévention -
Sensibilisation avec les...



⋮ Succès de la prévention -
Maintien en emploi après u...



⋮ Succès de la prévention -
Adaptations ergonomiques ...

Une mini-série relayée en multicanal (LinkedIn, sites, Youtube...)

Présanse
5751 abonnés
2 sem. • Modifié •

"En 2013, on m'a dit que je ne pourrai plus jamais faire mon travail". C'était sans compter la détermination de Dania, restauratrice à Grenoble et l'action de son SPSTI PRÉSANTIS. ... plus

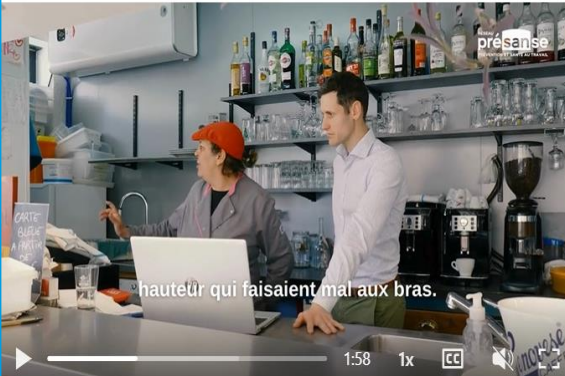


Mini-Série "Succès de la Prévention 2025" | Episode 2

Céline Fages et 41 autres personnes 1 commentaire • 11 republications

Sist
Service Interprofessionnel de Santé au Travail Ouest No... • 1er
SIST Ouest Normandie
1 sem. •

Il y a 12 ans, Dania pensait ne plus pouvoir exercer son métier de restauratrice. Aujourd'hui, à la tête de l'Assiette Bavarde, elle a repensé l'ergonomie de son restaurant avec le soutien de son Service de Prévention et de Santé au ... plus



hauteur qui faisaient mal aux bras.

Présanse Pays de la Loire
1243 abonnés
1 sem. •

Les succès de la prévention | L'Assiette Bavarde et PRÉSANTIS

Ce reportage nous explique comment le service de prévention et de santé au travail PRÉSANTIS a accompagné l'Assiette Bavarde dans l'aménagement de l'espace de travail afin d'améliorer les conditions de travail et de prévenir l'usure professionnelle.

Confrontée à des déplacements complexes, des gestes répétitifs et des postures contraignantes, l'équipe de l'Assiette Bavarde rencontrait des difficultés impactant leur santé et leur efficacité.

Damien Gervaise est intervenu pour analyser la situation et proposer des solutions concrètes visant à prévenir l'usure professionnelle.

Pour cela, il a pris le temps d'échanger avec les salariés, de les observer dans leurs activités quotidiennes, aussi bien en cuisine qu'en salle, pendant les phases de préparation et de service.

Ces observations de terrain ont permis d'identifier les points de tension, les zones à risque et les opportunités d'amélioration.

À l'issue de ce travail, Damien a revu les plans d'aménagement de l'espace de travail. Cette réorganisation a permis de fluidifier les déplacements, de réduire la fatigue, de limiter les douleurs et de prévenir l'apparition de troubles musculo-squelettiques (TMS).

Cette intervention montre combien l'ergonomie peut avoir un impact concret et positif sur la santé des salariés tout en renforçant l'efficacité collective. Elle a été rendue possible grâce à l'implication active du restaurant et à une approche participative sur le terrain.

Présanse



Présanse
5751 abonnés
6 j • Modifié •

#Innovation Intégrer la réalité virtuelle dans les pratiques de prévention : un levier innovant au service des travailleurs Pour ce 3ème épisode de notre mini-série autour des Succès et des Progrès de la Prévention, direction **Efficienc** ... plus



Lieynès Dos Santos
ATST - Efficienc

1:44 1x

Les sous-titres automatiques ont été ajoutés à votre vidéo

Modifier les sous-titres

6 commentaires • 19 republications

Présanse a republié ceci

Présanse Auvergne Rhône-Alpes
1698 abonnés
3 sem. •

Les succès de la prévention. **Présanse** met en lumière l'intervention de PRÉSANTIS à Grenoble dans un restaurant.

Prévenir l'usure professionnelle, améliorer les conditions de travail : ... plus



Les succès de la prévention à GRENOBLE avec l'intervention de PRÉSANTIS

youtube.com

Service de Prévention et de Santé au Travail de la Haute-Co...
2339 abonnés
1 sem. •

Les succès de la prévention : des témoignages concrets pour inspirer l'action en entreprise !

Présanse national met en lumière l'engagement des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST) à travers une série de vidéos intitulée "Les succès de la prévention". Ces reportages illustrent les trois volets de l'offre sociale des SPST, avec des témoignages d'entreprises et de professionnels.

Episode 1 - Maintien en emploi après un accident grave : <https://lnkd.in/e5Wwffggy>

Episode 2 - Adaptations ergonomiques : <https://lnkd.in/e8798nmC>

Découvrez la série ici : Les succès de la prévention

Présanse
Présanse Paca-Corse - Prévention et santé au travail
#SantéAuTravail #Prévention



AIST - La prévention active
1 600 abonnés
2 sem. •

[VIDEO] Thomas, Pascal et Didier ont vécu un accident grave de la vie.

Découvrez ce que l'entreprise GED, accompagnée du SPSTI Prevink santé au travail ont mis en place pour permettre leur maintien en emploi dans leur entreprise francilienne.

Une vidéo de la mini-série « Les succès de la prévention », réalisée par Présanse en collaboration avec des SPSTI de toute la France.

A retrouver ici : <https://lnkd.in/exCCTVad>

Présanse | Présanse Auvergne Rhône-Alpes
#SPSTI #prévention #maintienemploi #santéau travail #aistipa



Une mini-série relayée en multicanal (LinkedIn, sites, Youtube...)

Céline Fages • 1er
Directrice Générale de PRÉSANTIS - Prévention Santé Isère
1 sem. • 1

La mise en visibilité du travail des #SPSTI est nécessaire : chacun, qu'il soit employeur, salarié, représentant du personnel, doit savoir toute l'étendue des missions. ... plus

Arnaud Bonduelle • Vous
Secrétaire général • Présanse • Prévention et Santé au Travail
3 sem. • 1

#SPSTI : Permettre le maintien en emploi après un accident grave de la vie ? À la suite d'une visite d'entreprise marquante, Présanse met en lumière les témoignages de **Thomas Piefort**, Pascal Colin et Didier Lauret. ... plus



Vous et 26 autres personnes 3 replications

reseauprosante.fr
6 000 abonnés
1 sem. • Modifié • 1

Et si on regardait la médecine du travail autrement ? Chez Présanse, la prévention ne se décrète pas : elle se vit, se construit, s'expérimente... chaque jour, sur le terrain. ... plus

Succès de la prévention - Maintien en emploi après un accident grave au sein de l'entreprise GED
youtube.com

AIST - La prévention active
1 680 abonnés
1 sem. • 1

[VIDEO] Il y a 12 ans, Dania s'est entendue dire qu'elle ne pourrait plus jamais faire son travail de restauratrice.

Aujourd'hui à la tête de "l'Assiette Bavarde" depuis plus de 10 ans, Dania a fait appel au Service de Prévention et Santé au Travail de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour faire évoluer les locaux de son restaurant et rendre le travail plus agréable.

Le second épisode de la mini-série « Les Succès de la Prévention » par Présanse en collaboration avec de

A retrouver ici <https://lnkd.in/eZH>

#tms #restauration #prevention #ergonomie #maintienemploi

Les Succès de la Prévention
youtube.com

Sud Loire Santé au Travail – SLST
2 506 abonnés
3 sem. • 1

[Prévenir les TMS : un cas concret à découvrir]

Le réseau Présanse met en lumière une belle initiative portée par un service de prévention et de santé au travail, comme le nôtre : PRÉSANTIS à #Grenoble.

Dans le cadre de son accompagnement, une intervention a été menée chez l'un de ses adhérents pour adapter un poste de travail en cuisine.

L'objectif ? Prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) et préserver la santé de Diana, restauratrice au sein d'un restaurant Grenoblois.

Une illustration concrète de ce que nos services peuvent proposer aux entreprises pour conjuguer performance et prévention au quotidien !

Regardez le reportage complet ici : <https://lnkd.in/etKJ34ee>

#Prévention #SantéAuTravail #TMS #Cuisine #AménagementDePoste #SST #Présanse

LES SUCCÈS DE LA PRÉVENTION
L'ASSIETTE BAVARDE À PRÉSANTIS
youtube.com

Présanse a republié ceci

Arnaud Bonduelle • Vous
Secrétaire général • Présanse • Prévention et Santé au Travail
3 sem. • 1

#SPSTI : Permettre le maintien en emploi après un accident grave de la vie ? À la suite d'une visite d'entreprise marquante, Présanse met en lumière les témoignages de **Thomas Piefort**, Pascal Colin et Didier Lauret. ... plus

LES SUCCÈS DE LA PRÉVENTION
COMMENT PREVI LINK A PERMIS LE MAINTIEN EN EMPLOI À LA SURVENUE D'UN HANDICAP GRAVE
2:56 1x

Vous et 72 autres personnes 3 commentaires • 10 replications

J'adore Commenter Republier

Racontez-lui ce que vous avez aimé...

Les plus pertinents ▼

Céline Métails • 1er
Délégue Régionale Adjointe Agefiph Centre Val de Loire
3 sem • 1

Cette vidéo montre l'importance d'une vraie alliance entre la personne, l'entreprise et le service de prévention et de santé au travail. Quand chacun fait sa part, avec écoute et engagement, alors même après un accident grave, le travail reste possible... et porteur de sens. Bravo à tous les acteurs de cette belle réussite !

**Négociation collective de
branche
&
Actualités juridiques**

NEGOCIATION COLLECTIVE DE BRANCHE

NEGOCIATION COLLECTIVE DE BRANCHE

❑ Négociation en cours:

- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Formation professionnelle et le développement des compétences et des qualifications

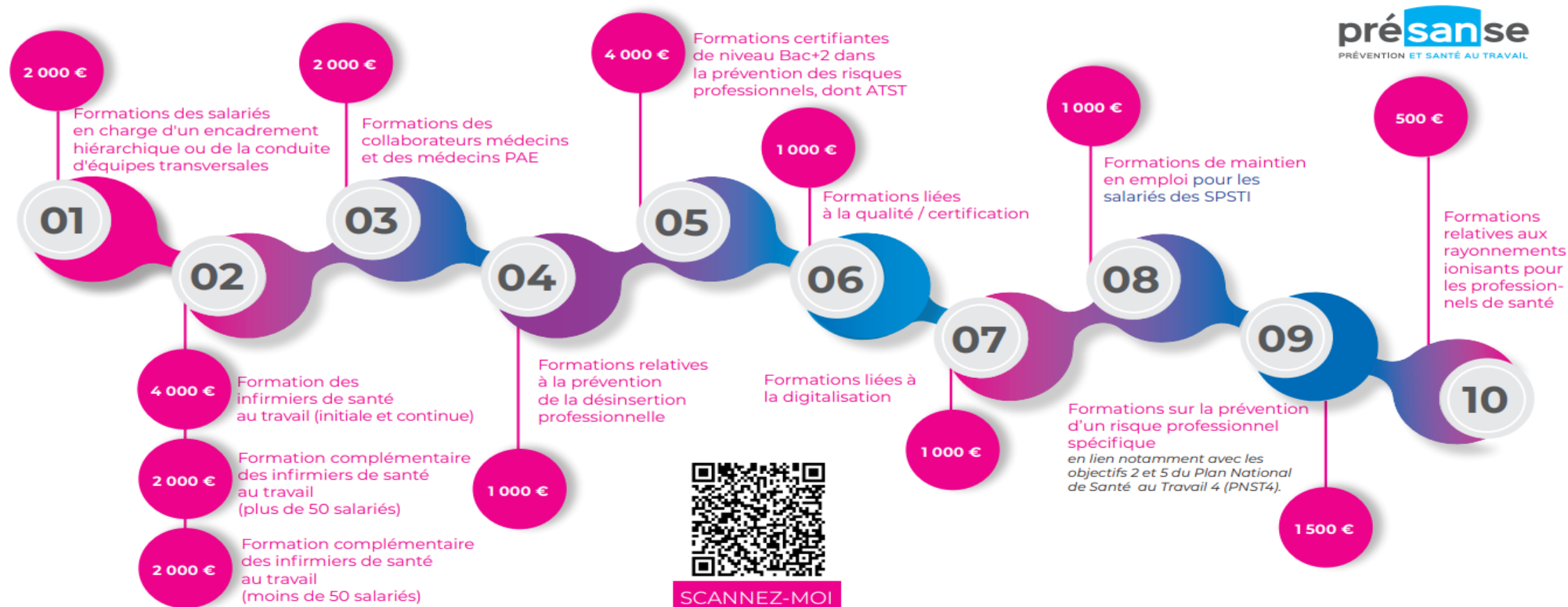
FOCUS SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Axes prioritaires de formation : Fonds mutualisés conventionnels de branche pour 2025

En vertu de l'avenant n°4 du 17 octobre 2024 à l'accord de branche sur la formation professionnelle et le développement des compétences et des qualifications, **chaque SPSTI doit verser à l'Opco santé une contribution à hauteur de 0,35 % de sa masse salariale**. Ces fonds mutualisés sont destinés à financer des actions de formation professionnelle, conformément aux priorités dégagées par les partenaires sociaux de la branche, tels que définis ci-dessous pour l'année 2025. **Et à chaque axe de formation est associé un montant de prise en charge par salarié**. À noter que cette prise en charge peut concerner les frais annexes (frais de déplacement, salaires, hébergement...).

Afin de bénéficier de ces financements, les SPSTI sont invités à prendre l'attache de leur conseiller régional Opco santé*.

LES 10 AXES PRIORITAIRES DE FORMATION POUR L'ANNÉE 2025 ET LEURS MONTANTS DE PRISE EN CHARGE PAR SALARIÉ



FOCUS SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

➤ S'agissant de la prise en charge des formations par l'Opco santé, en pratique:

- Chaque SPSTI est invité à transmettre son plan de développement des compétences à son conseiller régional Opco santé
- Les fonds mutualisés sont réservés par Service jusqu'au 30 septembre de chaque année. Au-delà de cette date, la réserve est levée et l'attribution des fonds se fait par ordre d'arrivée des demandes.

FORMATION - OPCO

- **Transmission du Plan de Compétences : les conseillers OPCO ont comme consigne d'étudier et optimiser les plans de développement des compétences au plus vite**
 - avec une demande auprès des adhérents de déposer auprès de l'OPCO les dossiers de formation le plus rapidement possible, et au plus tard au 30 septembre.
- **L'OPCO appliquera alors, dès le 1^{er} octobre, le système du 1^{er} arrivé, 1^{er} servi**
- **Présanse a demandé à l'OPCO de veiller à ce que toutes les possibilités de co-financement soient explicités par les conseillers OPCO et d'accompagner les Services en ce sens**
- - Afficher la présentation OPCO

ACTUALITES JURIDIQUES

Nouvelles dispositions réglementaires

❏ **Décret n° 2025-355 du 18 avril 2025 relatif au suivi individuel de l'état de santé des travailleurs ainsi qu'à l'autorisation de conduite et aux habilitations à effectuer certaines opérations prévues aux articles R. 4323-56 et R. 4544-9 du code du travail**

Ce décret précise les modalités d'identification des travailleurs bénéficiant d'un suivi individuel renforcé.

Ainsi les travailleurs soumis à une habilitation électrique et ceux titulaires d'une autorisation de conduite ne relèvent plus de la liste des risques ouvrant droit à un SIR. En place du suivi individuel renforcé, il subordonne l'autorisation de conduite de certains équipements et l'habilitation à la réalisation de travaux sous tension ou d'opérations au voisinage de pièces nues sous tension à la délivrance d'une attestation d'une durée de validité de cinq ans justifiant de contre-indications médicales.

Par ailleurs, la durée des habilitations électriques et l'autorisation de conduite est fixée à **5 ans**.

Le modèle d'attestation de « non contre-indications » sera fixé par arrêté, **en attente de publication**.

Ce décret entrera en vigueur à compter du **1^{er} octobre 2025**.

■ En synthèse:

- Les travailleurs soumis aux autorisations conduites et aux habilitations électriques sont sortis du SIR.
- Création d'un régime sui generis: délivrance d'une attestation de non contre indications médicales.
- Examen nécessairement réalisé par un médecin du travail.
- Les avis d'aptitude délivrés au titre de l'actuel suivi individuel renforcé tiennent lieu, pendant cinq ans à compter de leur délivrance, de la nouvelle attestation attendue

❏ **Décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur + Arrêté du 27 mai 2025 relatif à la détermination des seuils de vigilance pour canicule du dispositif spécifique de Météo France visant à signaler le niveau de danger de la chaleur dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques liés aux épisodes de chaleur intense**

Ce décret et cet arrêté renforcent la protection des travailleurs en cas d'épisodes de chaleur **intense** correspondant aux seuils de vigilance météorologique de Météo-France. De nouvelles obligations spécifiques d'**évaluation** et de **prévention** s'imposeront ainsi aux employeurs dès le **1^{er} juillet** prochain, un délai d'un mois leur étant accordé pour se mettre en conformité.

Ces nouvelles mesures s'inscrivent dans le cadre des objectifs du plan de prévention des accidents du travail graves et mortels

■ En synthèse:

- **Obligation pour l'employeur d'évaluer les risques liés aux épisodes de chaleur intense**

A compter du 1^{er} juillet 2025, les employeurs auront l'obligation d'**évaluer** les **risques** liés à l'exposition de leurs salariés à des « épisodes de **chaleur intense** », qu'ils travaillent **en intérieur ou en extérieur**. Lorsqu'un tel risque sera identifié, l'employeur devra définir des mesures ou actions de prévention et les intégrer au sein du Papripact (programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, dans les entreprises d'au moins 50 salariés), ou du document unique d'évaluation des risques professionnels (pour les entreprises de moins de 50 salariés).

L'arrêté précité **définit** l'épisode de chaleur intense sur la base du dispositif de vigilance dénommé « canicule » de Météo-France. Un tel phénomène se trouvera ainsi caractérisé quand le **seuil de vigilance jaune** (pic de chaleur), **orange** (canicule) ou **rouge** (canicule extrême) sera atteint.

- Mise en place de mesures de prévention pour réduire les risques liés aux épisodes de chaleur intense

Le décret liste, de manière non exhaustive, différentes **mesures** de prévention destinées à **réduire** les **risques** liés aux épisodes de chaleur intense identifiés lors de l'évaluation précitée (exemples: mise en œuvre de procédés de travail ne nécessitant pas d'exposition à la chaleur ou nécessitant une exposition moindre; modification de l'aménagement et de l'agencement des lieux et des postes de travail, mettre à disposition autant que nécessaire de l'eau fraîche potable ...)

Aussi, **en liaison avec le SPST**, l'employeur sera par ailleurs tenu d'adapter les mesures de prévention pour les travailleurs particulièrement vulnérables aux risques liés à l'exposition aux épisodes de chaleur intense, en raison notamment de leur âge ou de leur état de santé. Il devra en outre définir et communiquer à ses salariés ainsi qu'à son SPST, « les modalités de signalement de toute apparition d'indice physiologique préoccupant, de situation de malaise ou de détresse, ainsi que celles destinées à porter secours, dans les meilleurs délais, à tout travailleur et, plus particulièrement, aux travailleurs isolés ou éloignés ».

- Intervention de l'inspection du travail en cas d'inaction de l'employeur

Lorsque l'employeur n'aura pas défini les mesures préventives à mettre en place pour protéger la santé de ses travailleurs lors d'épisodes de chaleur intense, l'inspecteur du travail pourra le mettre en demeure de les établir.

Sur le site du Ministère du travail, il est rappelé que, durant la période estivale de 2024, ce sont près de 1 500 contrôles qui ont été menées par l'inspection du travail, couvrant ainsi de nombreux secteurs d'activité où les salariés sont exposés à la chaleur (BTP, agriculture, industrie, restauration...).

- Obligation d'adapter la température de travail dans les locaux de travail

Le décret modifie aussi les dispositions du Code du travail relatives aux locaux et aux postes de travail, qui s'appliqueront **indépendamment** de la survenue d'épisodes de chaleur intense. À compter du 1^{er} juillet 2025, les employeurs auront ainsi l'obligation de maintenir une « **température adaptée** » dans les **locaux fermés** affectés au travail, en tenant compte à la fois de la nature des activités exercées et de l'environnement dans lequel évoluent leurs salariés, ce quelle que soit la saison. Dans sa rédaction actuelle, l'article R. 4223-13 n'impose qu'une obligation de chauffer ces locaux pendant la saison froide. Concrètement, le texte réglementaire crée donc une **obligation explicite** de **rafraîchissement** des locaux de travail en cas d'épisode de chaleur. Par ailleurs, lorsqu'un dispositif de régulation thermique (comme un chauffage ou une climatisation) sera utilisé, il devra être exempt de toute émanation dangereuse.

Commission RH

- ☐ Réunion de la commission RH le 24 juin. Thème principal: la formation professionnelle en vue d'alimenter la négociation collective de branche
- ☐ Prochaine rencontre des professionnels RH : le 2 décembre 2025
- ☐ Enquêtes en cours portant sur l'intelligence artificielle : recueil auprès des RH des outils éventuellement utilisés sur le sujet. L'objectif est d'avoir une liste des outils déjà utilisés par les RH et de la partager dans le réseau.

Profession d'infirmier: Proposition de loi

- ☐ Le processus législatif est encore en cours.
- ☐ Le texte adopté en CMP a été examiné par l'Assemblée nationale le 10 juin et sera examiné par le Sénat le 19 juin.
- ☐ Ce texte vise à redéfinir la définition générale du métier d'infirmier mais renvoie à des décrets ultérieurs.

En l'état :

- La notion d'actes propres est maintenue et seule la catégorie d'actes sur prescription médicale demeure en corollaire (l'exercice sur protocole médical pourrait disparaître de la définition légale si cette version devenait définitive).
- La reconnaissance d'une capacité de prescrire des examens complémentaires par les infirmiers est consacrée dans cette proposition.
- Il est fait mention, dans la mission générale de tout infirmier, de la participation à la prévention en santé au travail.
- Une négociation sur la rémunération des infirmiers en fonction des évolutions de compétences posées est également prévue par ce texte.

RETOURS CHIFFRES-CLES

Exemples de quelques valeurs aberrantes

- Evolutions hors normes par rapport à l'année précédente (nombre de salariés suivis qui augmente de 80% par exemple)
- Inversion des données entre les SI et les SIR
- % d'adhérents ou de salariés suivis ayant bénéficié d'au moins 1 APP au cours des 4 dernières années représentant plus de 100% des adhérents ou des salariés suivis (idem pour les adhérents et salariés suivis couverts par une FE, idem pour les salariés à jour de leur visite) ; inversement chiffres très faibles (2% des adhérents ou des salariés suivis par exemple)
- Données non renseignées : récupération d'environ 80% des données demandées en validation (par mail ou téléphone) sachant que nous ne demandons pas toutes les données manquantes ou aberrantes
- Nombre de salariés ayant bénéficié d'un accompagnement au titre de la PDP inférieur au nombre de salariés pris en charge par la cellule PDP
- Nombre de salariés facturés très supérieur au nombre de salariés suivis
- ...
2

PARTAGE DE PRATIQUES INTERSTIS

Chiffres clés au 19 juin 2025



569 comptes actifs

362 éléments partagés dans l'ensemble de la base Interstis

Espaces de l'offre socle

73 documents dont :

12 fiches solutions

Les livrables de la COI et les **19 fiches de l'offre socle**

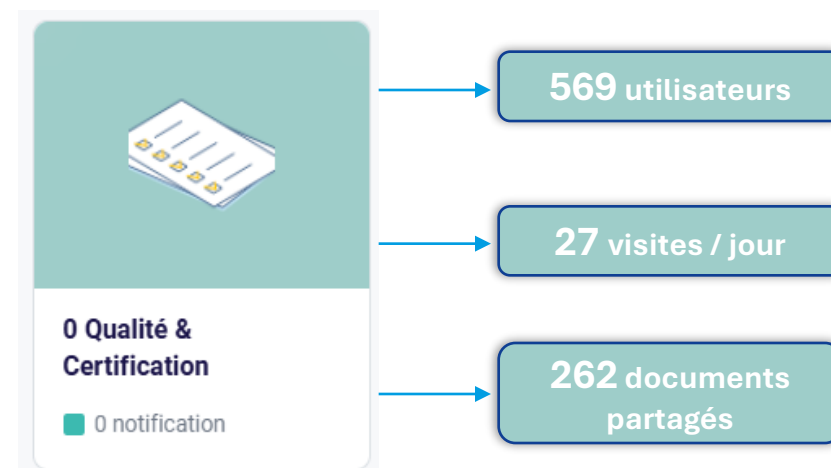
Un kit de communication ARA **pré-reprise**

Espace Fonctions supports

27 documents

Dont **21** Supports de communication ARA

Espace Qualité et Certification



36 supports dédiés aux audits

Focus sur l'Espace Qualité & Certification



Partage récent de documents de préparation aux audits

10 Grilles d'audit

(Préventeur, PDP, Compta, etc...)

Guides d'audit

(Plusieurs documents)

1 Présentation de réunion préparatoire à l'audit

1 Support d'audit initial

9 Supports de préparation par processus

(Gérer les SI, Piloter, Finances & achats, etc...)

1 Présentation du Service et de son activité

1 support pour l'équipe MT

Présentation du référentiel de certification SPEC 2217
(Plusieurs documents)

1 Séminaire de préparation à l'audit

3 Mémos SPEC 2217

(PDP, Équipe médicale, Préventeur)

Focus sur l'Espace Qualité & Certification



Presanse Nationale
0 Qualité & Certification
Espace consacré à la facilitation de la démarche qualité des SPSTI et à leur certification

Présentation Fil d'infos Dossiers Mots clés # Agend

Dossiers + Ajouter

A classer

- Documents généraux
 - Supports d'audit**
- M1 Direction
- M2 SMQ
- R1 Gestion des adhérents
- R2 Prévention des risques professionnels
- R3 Suivi individuel
- R4 PDP
- S1 RH

Documents généraux > **Supports d'audit**

Nom Rechercher

- QCE_DOC GENERAUX_DOC.
- QCE_DOC GENERAUX_DOC.
- QCE_DOC GENERAUX_DOC.
- QCE_DOC GENERAUX_DOC.
- QCE_DOC GENERAUX_DOC.
- QCE_DOC GENERAUX_DOC.
- QCE_DOC GENERAUX_DOC.

36 Documents

Sous-dossier
« **Supports d'audit** »

Recherche par mot-clé
#audit

Presanse Nationale
0 Qualité & Certification
Espace consacré à la facilitation de la démarche qualité des SPSTI et à leur certification

Présentation Fil d'infos Dossiers **Mots clés #** Agenda Ajouter

Mots clés

audit

Sans mot clé

#audit

#audit

Nom Rechercher

- QCE_DOC GENERAUX_DOC_ARA_2025_05_Grille Audit (non exhaustif)
- QCE_DOC GENERAUX_DOC_BRE_2025_04_SUPPORT AUDIT INITIA
- QCE_DOC GENERAUX_DOC_IDF_2025_05_Ton guide pour la certification
- QCE_DOC GENERAUX_DOC_NOR_2025_01_GUIDE pour audit AFNC
- QCE_DOC GENERAUX_DOC_NOR_2025_Réunion préparatoire audit
- QCE_DOC GENERAUX_DOC_OCC_2025_02_Préparation à l'audit NI
- QCE_DOC GENERAUX_DOC_OCC_2025_04_Support équipe MT avec

36 Documents

Focus sur l'Espace Qualité & Certification

Le partage documentaire : Document utile



Nom du document :

QCE_DOC_PRESANSE_2025 06_Liste des Exigences en attente de partage

Emplacement :

Espace Qualité & Certification → Dossier « Documents généraux »

Informations utiles



Mise à jour de l'URL de connexion Interstis

- Nouvelle page de connexion Interstis (avec un système d'authentification mis à jour et un design modernisé)
 - Ce changement concerne **uniquement l'URL générale : plateforme.interstis.fr**
- Certains utilisateurs Interstis-Présanse se sont connectés via cette URL générale, alors que Présanse dispose d'une **URL personnalisée : <https://presanse.interstis.fr/public/utilisateur>**
- Depuis la mise à jour, ces utilisateurs **ne peuvent plus accéder à leur compte depuis l'URL personnalisée** et Interstis doit procéder à leur **démigration** afin qu'ils puissent continuer à se connecter via l'URL propre à Présanse

Si des utilisateurs Interstis-Présanse sont confrontés à un blocage de leur compte, ils sont invités à **se rapprocher de Ata Smaali – projets@presanse.fr** qui se chargera de solliciter le support Interstis pour procéder à la remigration des comptes sur l'URL de connexion <https://presanse.interstis.fr/public/utilisateur>.

Actualités Systèmes d'Information

Identité numérique

INS – Identité Nationale de Santé



Identité Nationale de Santé et SPST

La mise en œuvre de l'INS par les services de prévention et de santé au travail

Agence du Numérique en Santé



INS – Identité Nationale de Santé - Rappels

Qu'est-ce que l'INS ?



L'**Identité Nationale de Santé (INS)** est l'identité clé du système de santé.

Elle permet **d'identifier de manière unique et pérenne les salariés** et participe ainsi à sécuriser les échanges. Elle permet de **faciliter l'échange et le partage des données de santé** entre l'ensemble des acteurs intervenant dans la prise en charge sanitaire et le suivi médico-social de la personne.

Son utilisation pour référencer les données de santé est **obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021**.

Elle est constituée :

- ✓ du **matricule INS** (correspond au NIR [Numéro d'Identification au Répertoire des personnes physiques] ou au NIA [Numéro Identifiant Attente] de l'individu) ;
- ✓ des **cinq traits INS** : nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe, lieu de naissance (code INSEE).

L'identitovigilance, c'est quoi ?

Il s'agit d'une organisation mise en œuvre pour fiabiliser l'identification de l'usager et de ses données de santé.

Cela permet d'éviter des erreurs d'identité et des erreurs lors de l'accompagnement d'une personne (ex : distribution des médicaments, etc.).



Quel est le lien entre l'identitovigilance et l'Identité Nationale de Santé (INS) ?

Pour pouvoir être utilisée et échangée avec le matricule INS, l'INS doit être « qualifiée ». Pour ce faire, deux conditions doivent être réunies :

- vérifier l'identité de l'usager via une **pièce d'identité** (CNI, passeport notamment) ;
- **recupérer** ou **vérifier** l'INS par le biais du téléservice INSi, garantissant ainsi sa conformité avec les bases nationales de référence.

En pratique

Pour chaque salarié (déjà connu ou nouvel arrivant), le SPST fait appel au téléservice INSi pour récupérer son INS et vérifie la cohérence avec sa pièce d'identité afin de « qualifier » l'identité du salarié.

Une fois l'INS qualifiée, il n'est pas nécessaire de renouveler l'opération à chaque venue du salarié.

Pour s'authentifier et accéder au téléservice INSi, il est nécessaire d'être doté d'une carte **CPx** nominative ou d'un **certificat serveur**.



INS – Identité Nationale de Santé - Enjeux

L'INS, identité numérique unique, pérenne et partagée par tous les acteurs de santé, est la brique au cœur de l'identitovigilance :

- ▶ **Renforce la confiance entre professionnels pour l'échange et le partage de données de santé**
- ▶ **Diminue les doublons de dossiers**
- ▶ **Réduit les collisions de données** (enregistrement des données de deux usagers différents sous une même identité numérique)
- ▶ **Facilite les échanges entre partenaires (examens complémentaires)** : le patient a la même identité quel que soit le professionnel de santé qui le prend en charge
- ▶ **Est indispensable pour l'alimentation du DMP**
- ▶ **Permet l'échange de DMST entre SPSTI**
- ▶ **Offre la possibilité de transmission à l'assurance maladie des arrêts de travail (Art.19)**
- ▶ **Répond à une obligation réglementaire** (INS obligatoire depuis le 1er janvier 2021)



INS – Niveau de confiance de l'INS

Les 4 statuts

1. Identité provisoire

Statut par défaut d'une identité nouvellement créée par saisie manuelle

2. Identité validée

Statut d'une identité créée localement si sa cohérence a été contrôlée par rapport à une pièce d'identité (PI) de haut niveau de confiance

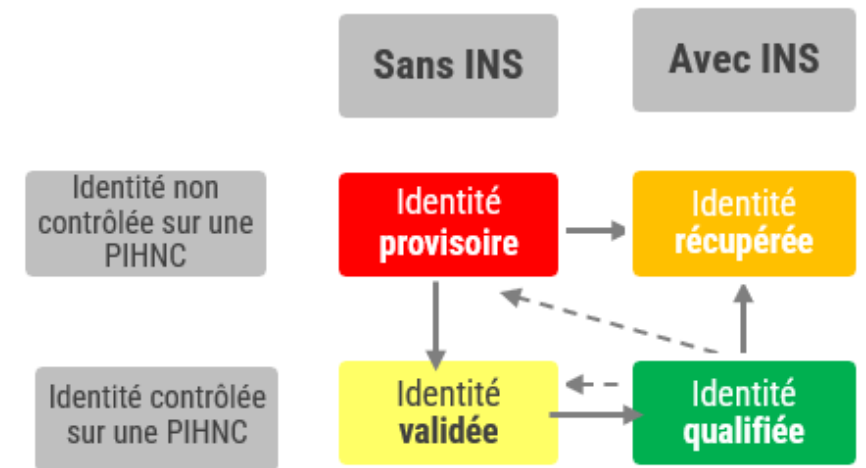
3. Identité récupérée

Statut d'une identité créée par interrogation du téléservice INSi

4. Identité qualifiée

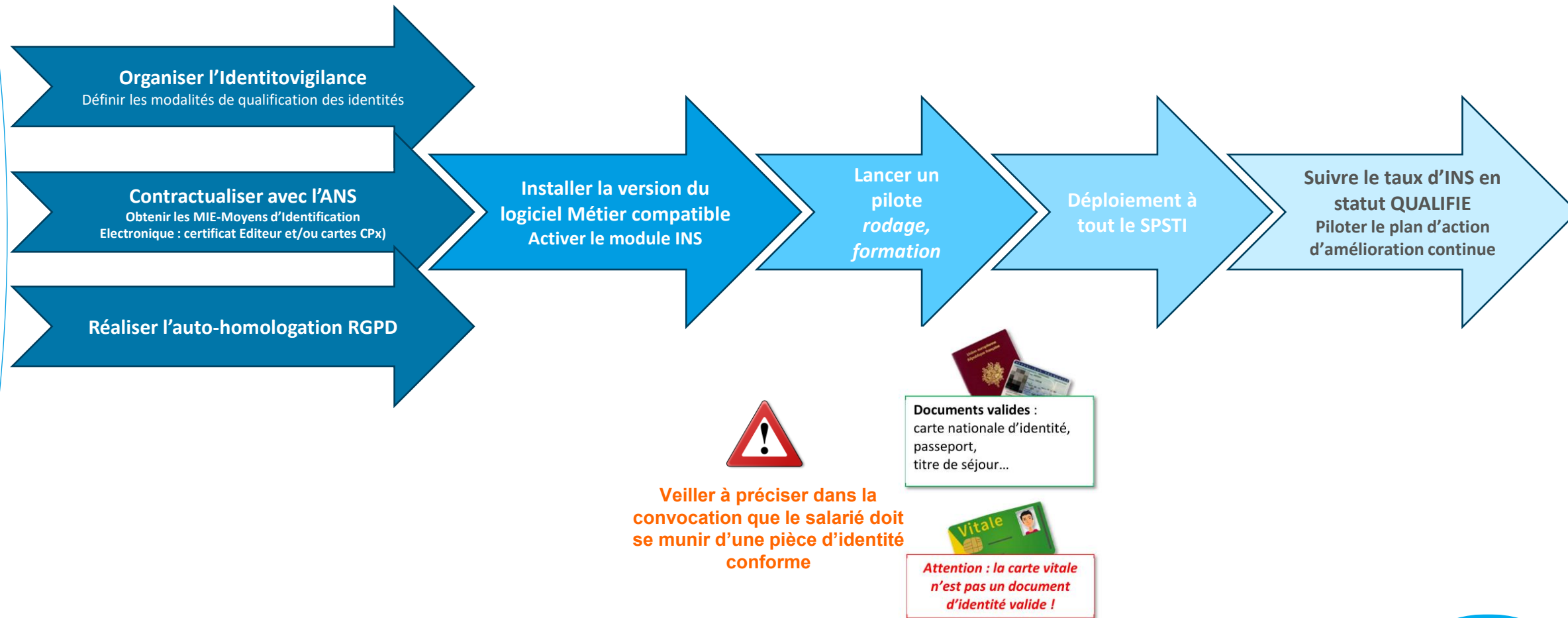
Statut d'une identité créée par interrogation du téléservice INSi **ET** dont la cohérence a été contrôlée par rapport à une PI

Validation de l'identité par comparaison de l'identité numérique à l'identité présente sur une pièce d'identité de haut niveau de confiance



Le matricule INS et son OID ne peuvent être transmis que si l'identité est qualifiée

INS – Etapes de mise en œuvre par les SPSTI



INS – Identité Nationale de Santé – Difficultés des SPSTI

- A vous la parole



INS – Identité Nationale de Santé – Accélération

- **Go Go Go : nous sommes actuellement sur le meilleur tempo pour accélérer la récupération de l'INS**
 - ✓ La certification crée l'opportunité de mettre en place l'organisation et les moyens permettant d'améliorer l'interopérabilité des systèmes d'information et la traçabilité dans le suivi du salarié.
 - ✓ Il n'y a pas de problème technique, selon le retour d'expérience des SPSTI qui l'ont mis en œuvre
 - ✓ Il n'y a pas de risque d'intégrité du Système d'Information, selon le retour d'expérience des SPSTI qui l'ont mis en œuvre
 - ✓ Les SPSTI ayant déjà mis en œuvre peuvent partager leur retour d'expérience et ainsi aider les Services qui se lancent
- **L'interopérabilité est un sujet au cœur des préoccupations des pouvoirs publics**
- **Les progrès des SPSTI sont scrutés et il y a un besoin de les mettre en lumière de manière positive**



Ressources :

- Webinaire FINESS / INS Webinaire ANS – SPSTI du 13/10/2023

<https://www.presanse.fr/actualites/finess-ins-webinaire-ans-spsti-le-vendredi-13-octobre-a-15h00/>

- Webinaire Mise en œuvre du référentiel d'identitovigilance par les SPSTI du 18/01/2024

<https://www.presanse.fr/ressources-sant%C3%A9-travail/journee-detude-du-18-janvier-2024-replay-et-supports-disponibles/>



L'INS est un identifiant national unique et permanent pour chaque usager du système de santé. Il est constitué du numéro d'identification de l'individu au répertoire des personnes physiques (NIR ou NIA) et des traits d'identité de référence provenant de la base nationale d'état civil.

Un matricule INS

+
les 5 traits d'identité
de l'état civil

- SÉCURISER** les données de santé
- ÉCHANGER ET PARTAGER** facilement entre les professionnels de santé et du médico-social
- AMÉLIORER** la qualité et la sécurité de la prise en charge

Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance

Sexe

Lieu de naissance

L'identité INS est récupérée automatiquement pour éviter les erreurs de saisie.

Actualités médico-techniques

Journées Santé Travail 2025

60^{ème} édition des Journées Santé-Travail de Présanse



JST 2025

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

7 & 8
octobre

InterContinental
Paris Le Grand

2 rue Scribe
75009 Paris

***Pratiques et contributions des SPSTI
au regard des enjeux de société***

60^{ème} édition des Journées Santé-Travail de Présanse

Quatre sessions

Quatre conférences invitées



Session 1 – Mardi 7 octobre 2025 - 9h00-11h55

Conférence invitée : Santé mentale



Session 2 – Mardi 7 octobre 2025 - 14h00-17h15

Conférence invitée : Vision prospective des enjeux de santé et de sécurité au travail

M. Marc MALENFER, *Responsable de la veille et de la prospective à l'INRS*



Session 3 – Mercredi 8 octobre 2025 - 9h00-12h00

Conférence invitée : Vieillesse et travail

Dr Claudine BERR, *Gériatre et Directrice de recherche à l'Institut de Neurosciences de Montpellier*



Session 4 – Mercredi 8 octobre 2025 - 13h45-16h15

Conférence invitée : Cancer, environnement et maintien en emploi

Pr Fabrice BARLESI, *Directeur de l'Institut Gustave Roussy*

Journées Santé Travail 2025

Save the Date

60^{ème} édition des Journées Santé-Travail de Présanse

Inscriptions

Inscriptions ouvertes à partir du 1^{er} septembre 2025

Nous vous y attendons nombreux !

présanse 60^e JOURNÉES SANTÉ-TRAVAIL 7 & 8 OCTOBRE 2025
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Bulletin d'inscription

Le bulletin est à retourner impérativement avant le 1^{er} octobre 2025, par mail à : secretariat@presanse.fr avec règlement par virement de préférence.
Éventuellement, par courrier avec règlement par chèque à : Présanse (Journées Santé-Travail),
10 rue de la Rosière - 75016 PARIS.

Merci d'indiquer clairement vos références en institué du virement, ou au dos du chèque
le nom du SPSTI (exemple : JST 2025 + nom du SPSTI + code postal en entier).

• Les intervenants éventuels de votre Service seront à inscrire sur un autre bulletin, de couleur verte, que
vous recevrez prochainement (1 tarif préférentiel par communication)

Nom du Service : _____
Adresse de facturation : _____
Code postal : _____ Ville : _____

Personne contact :
Nom : _____ Prénom : _____
Tél. : _____ Mail : _____

**Mention obligatoire*

Nom et prénom (en majuscules)	Fonction	E-mail

Prix de l'inscription : forfait global (pauses et déjeuners compris) de 555,00 € HT + TVA 20 %, par participant,
soit : 666,00 € TTC

666 € TTC X € TTC, à régler par :

☐ Virement à l'ordre de Présanse (RIB : 30066 / 10141 / 00010311801 / 77 - Domiciliation : CIC Paris)
(IBAN : FR76 / 3006 / 6101 / 4100 / 0103 / 1180 / 177 - Code BIC CHCIFRPP)

☐ Chèque joint à l'ordre de Présanse

Fait à le Signature : _____

Air France
Code pour réduction : GMES0079AF

60^e JOURNÉES SANTÉ-TRAVAIL

Journée Médecins-Relais 2025

Réseau des Médecins-Relais des SPSTI

- Enjeux et actualités du réseau Présanse
- Livrables de l'année du Pôle Médico-Technique
- Point sur les systèmes d'information
- Point sur la certification des SPSTI et questions
- Indice de risque de désinsertion professionnelle
- Santé mentale et risques psycho-sociaux
- Actualités et questions juridiques



Réunion gratuite

Inscription toujours ouverte

**Mercredi
25 juin 2025**

Espace Chaptal
23-25 rue Chaptal
75009 PARIS

présanse Bulletin d'inscription Réunion Médecins-Relais 2025
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Réunion Médecins-Relais
Mercredi 25 juin 2025
de 10h00 à 16h30
Café d'accueil à partir de 9h00

ESPACE CHAPTAL – 23-25 rue Chaptal – 75009 Paris

A retourner impérativement avant le 20 juin 2025

Soit par mail à : s.dupery@presanse.fr
Soit par courrier à : Présanse – A l'attention de Sébastien DUPERY – 10 rue de la Rosière – 75015 Paris

Coordonnées du Service :

Nom du Service :
Adresse :
Code postal : Ville :

Médecin à inscrire à la réunion Médecins-Relais* :

Nom : Prénom :
Titre :
Téléphone : Courriel :

* Pour la réussite de cette manifestation, le nombre de participants est limité à un médecin par Service et, compte-tenu de l'affluence prévisible, il est demandé à chacun d'organiser librement son déjeuner.

Moyens d'accès

Stations : Blanche ou Place de Clichy ou Rome
Stations : Europe ou Saint-Lazare
Stations : Saint-Lazare ou Trinité Estienne d'Orves
Station : Liège
Station : Saint-Lazare
Station : Saint-Lazare
Parkings Mansart et Rome à proximité

Présanse – 10 rue de la Rosière – 75015 Paris

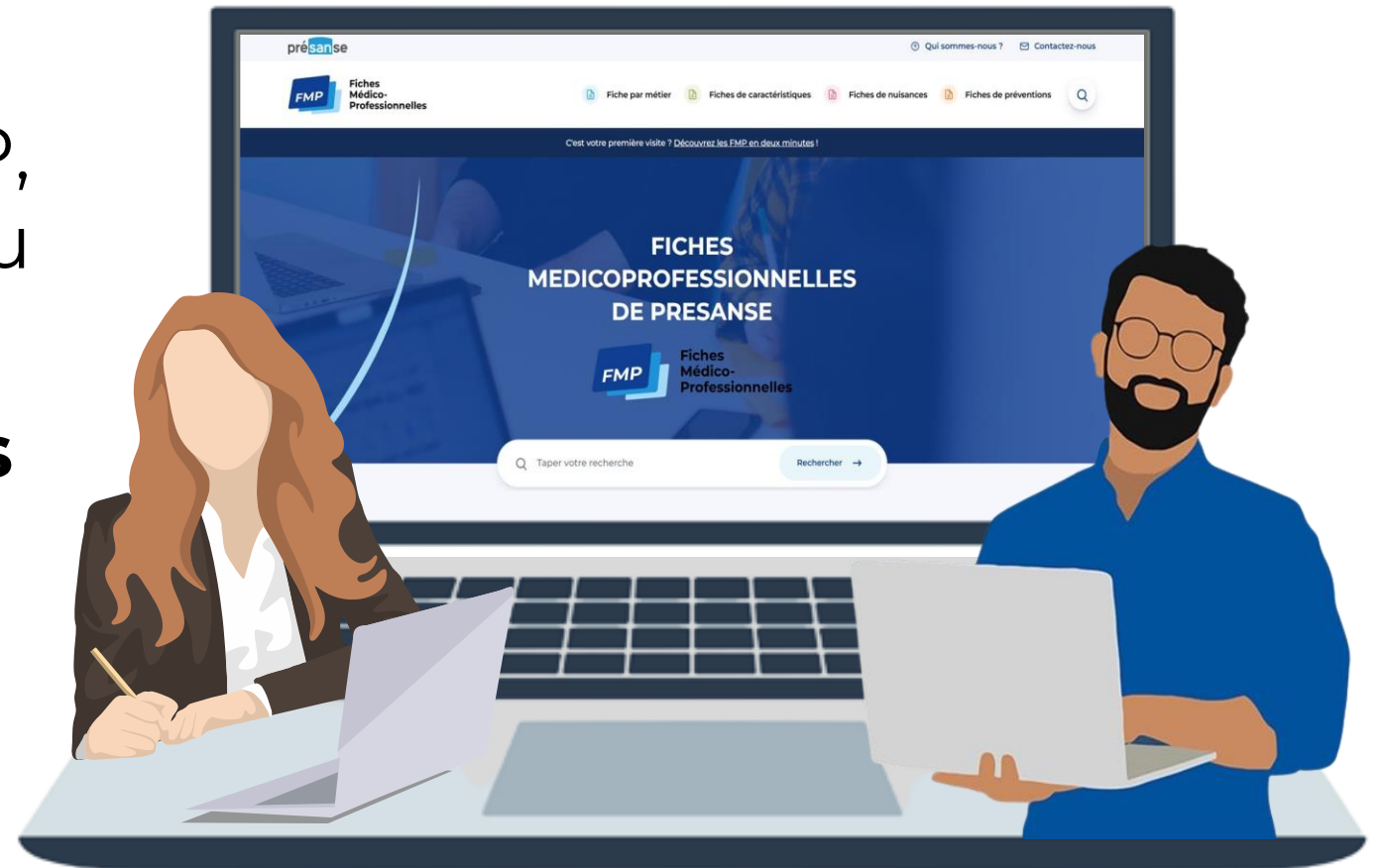
Appel à participation
Groupe Fiches Médico-Professionnelles

Pour le maintien des
travaux du groupe FMP,
appel à participation, au
sein de deux groupes :

Membres permanents

&

**Membres ponctuels
et thématiques**



Groupe Fiches Médico-Professionnelles

Appel à participation



Fiches
Médico-
Professionnelles

Membres permanents

1 journée par mois, en présentiel ou en distanciel en fonction des disponibilités

Profils recherchés :



Membres ponctuels et thématiques

Experts invités pour apporter une expertise autour de métiers spécifiques

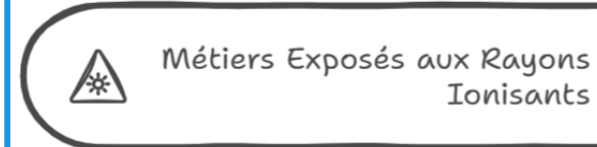
Profils recherchés :



1 médecin du travail au contact des métiers de l'industrie ou IPRP

1 médecin du travail au contact des métiers informatiques/NTIC ou IPRP

Métiers Informatiques



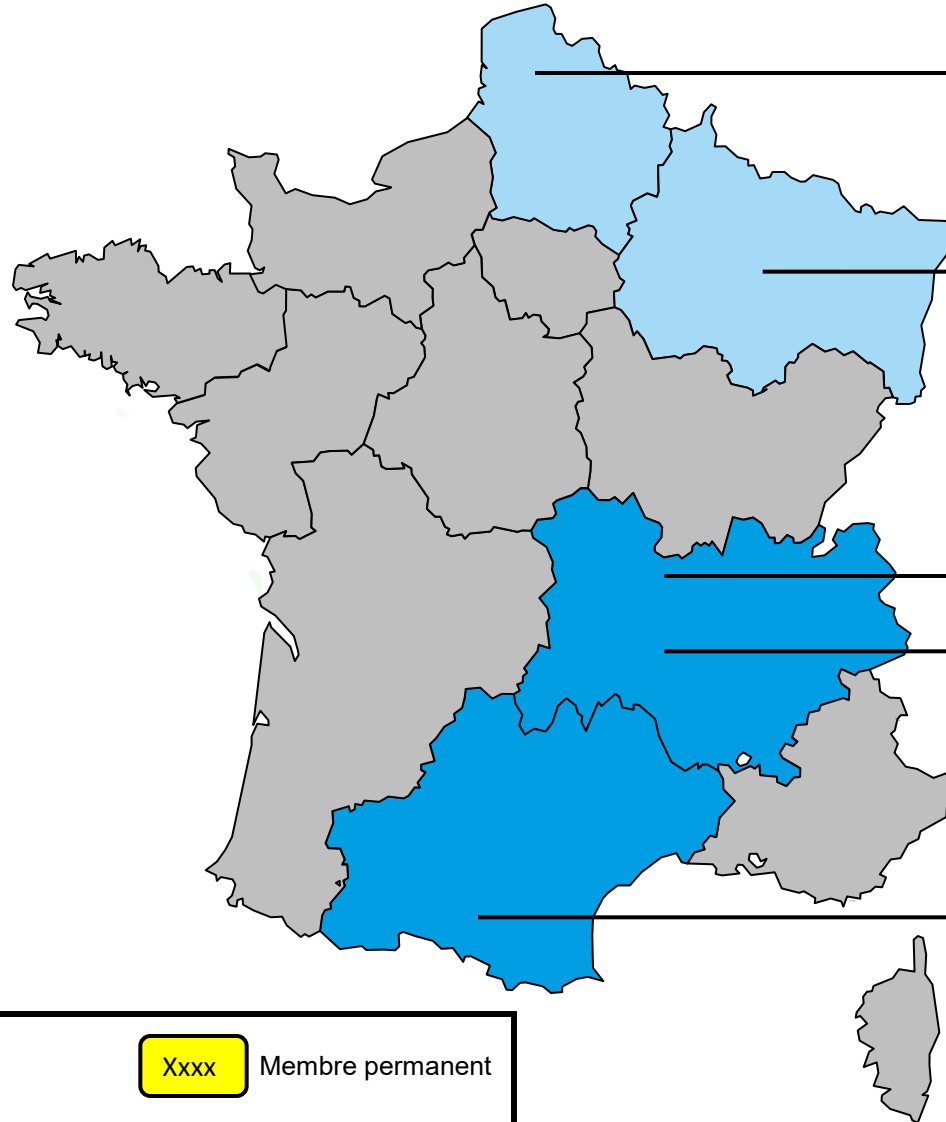
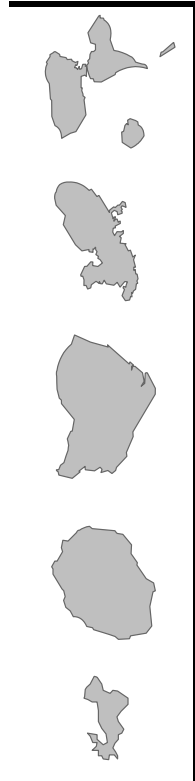
1 médecin du travail au contact des métiers exposés aux rayons ionisants

Groupe Fiches Médico-Professionnelles

Composition



Fiches
Médico-
Professionnelles



Emmanuelle DUPUIS – Toxicologue (*Pôle Santé Travail Métropole Nord*)
(Ancien membre Groupe ASMT FMP)

Julie DUFOUR – Ergonome / Psychologue du travail (*ASTHM*)
(Ancien membre Groupe ASMT FMP)

Lauranne JOUIN-VERINES – Toxicologue (*PRESANTIS*)

Carole COUDURIER BOEUF – Préventeur (*SPSTI Arve Mont-Blanc*)

Magali MATHON – IDEST (*SPSTI 81*)



Région actuellement représentée



Membre permanent



Région représentée après appel à participation

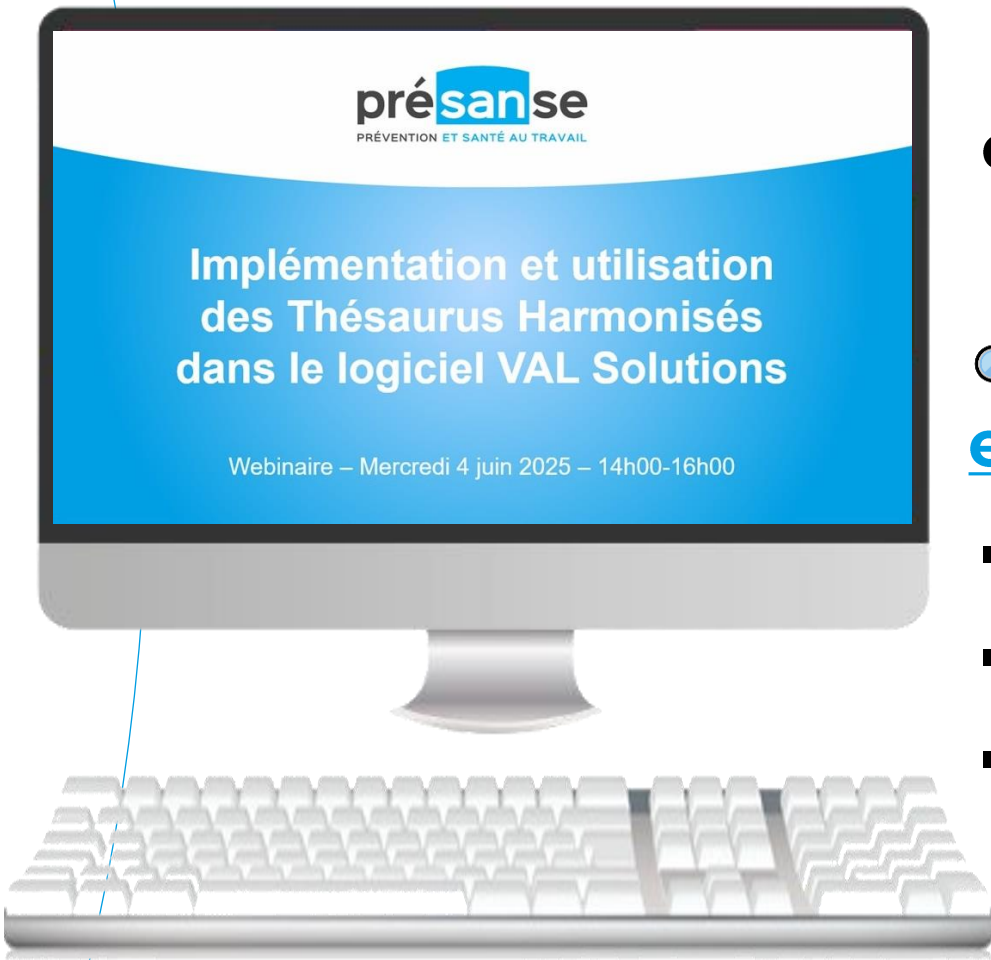


Membre ponctuel

Webinaires « *Implémentation des Thésaurus Harmonisés dans les logiciels métiers* »

Webinaires « *Implémentation des Thésaurus Harmonisés dans les logiciels* »

Pourquoi ces webinaires ?



Quatre webinaires organisés et animés par la Commission Système d'Information et les Groupes Thésaurus de Présanse pour :

🔍 Constats suite aux auditions des éditeurs en novembre 2024 :

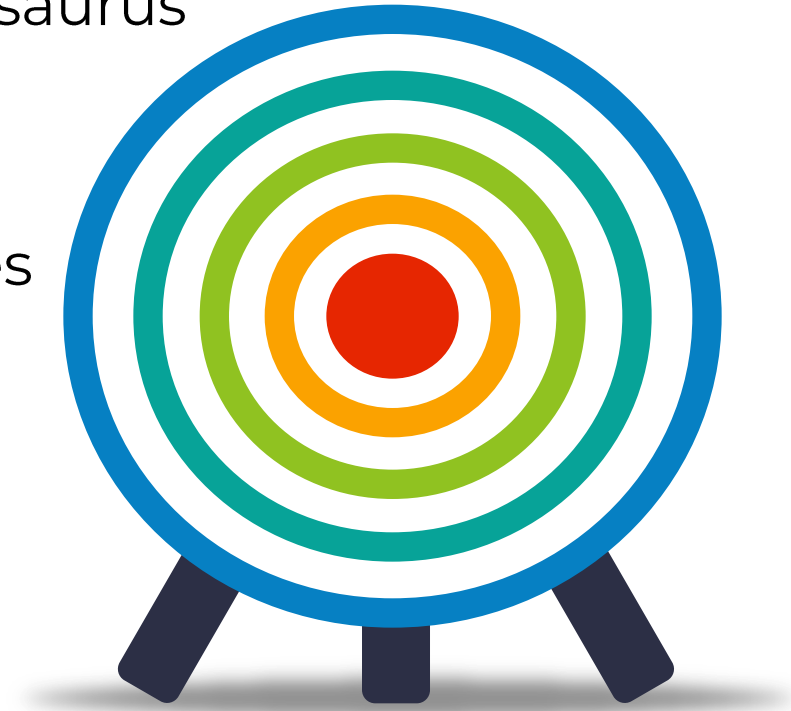
- Implémentations incomplètes ou erronées
- Fonctionnalités peu lisibles ou mal positionnées
- Exigences contractuelles insuffisantes

Webinaires « *Implémentation des Thésaurus Harmonisés dans les logiciels* »

Objectifs des webinaires par éditeur de logiciels

Les objectifs des webinaires :

- **Harmonisation** : s'assurer que l'utilisation des Thésaurus Harmonisés est cohérente dans tous les logiciels
- **Identification des erreurs** : repérer les erreurs ou manques dans l'implémentation des Thésaurus, les points de blocage (notamment les Thésaurus absents ou incorrectement implémentés)
- **Proposition de solutions aux participants et construction de solutions**
- **Remontée d'informations** : faire remonter les problèmes identifiés aux éditeurs de logiciels et proposer des corrections/ adaptations



Webinaires « Implémentation des Thésaurus Harmonisés dans les logiciels »

Public concerné et calendrier de tenue

 **Publics concernés :**

- Référents Thésaurus des SPSTI
- Administrateurs fonctionnels des logiciels
- Médecins coordonnateurs/coordonateurs
- Responsables des nomenclatures

Calendrier des webinaires (Zoom) par éditeur :

Editeur	Date	Horaire
AXESS Solutions	Mercredi 4 juin 2025	Déjà tenu
VAL Solutions	Mercredi 4 juin 2025	Déjà tenu
TRUSTTEAM	Jeudi 4 septembre 2025	10h00-12h00
PADOA	Jeudi 4 septembre 2025	14h00-16h00

